

COMMUNE DE SALLES LAVALETTE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2023_2_2

L' an deux mille vingt trois, le mercredi 15 février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire - Salle de Réunion - Mairie à Salles Lavalette, sous la présidence de Madame DAULON Carine, Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 10

Date de convocation du : 30 Janvier 2023

Présents : 8

Présents : Madame DAULON Carine, Monsieur BOUSSEAU Pierre, Monsieur GUERIN Olivier, Monsieur GOUPILLEAU Emmanuel, Madame BRATEK Brigitte, Madame DESCHOENMAECKER Léa, Monsieur CRESPO Thierry, Madame RICCI Brigitte

Votants : 10

Pouvoirs :

Monsieur CZERWINSKI Jean-Claude a donné pouvoir à Madame DAULON Carine
Madame PALLUT Catherine a donné pouvoir à Madame RICCI Brigitte

**Objet : Dénomination des
voies**

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CZERWINSKI Jean-Claude, Madame PALLUT Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Léa DESCHOENMAECKER

Madame le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies).

En effet, une meilleure identification des lieux-dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Elle donne lecture de la proposition de dénomination des voies et demande au conseil municipal de se prononcer.

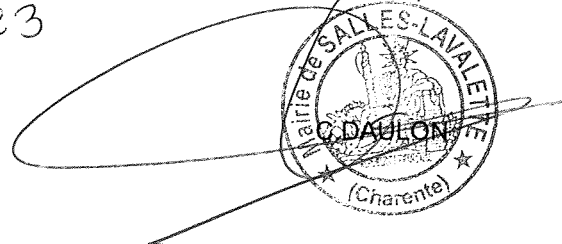
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble de la voirie de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,
- Décide de procéder à la dénomination de la voirie de la commune,
- Adopte les dénominations pour la voirie de la commune comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en oeuvre de cette décision.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 15/02/2023, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le 27/02/2023

Le Maire,



AR Prefecture

016-211603626-20230215-D_2023_2_2-DE
Reçu le 27/02/2023